



Année 2026 -2027  
ASSOCIATION SPORTIVE  
Lycée hôtelier - Dinard

**ACTIVITES PROPOSEES EN ENTRAINEMENT, LE SOIR entre 18h30 et 22h :**

- Lundi : Padel – Danse/Step – Musculation (en alternance au cours des semaines)
- Mardi et/ou jeudi : Badminton – Basket – Handball – Volley (en fonction du nombre d'inscrits et en alternance au cours des semaines)
- Mercredi : Musculation – Danse/Step – Padel – Randonnée (en alternance au cours des semaines)
- Mercredi : Natation, de novembre à avril
- Jeudi : Futsal (en alternance avec les autres activités du mardi)

Les internes sont conduits sur les lieux d'activité par les professeurs (lieu et horaire de rendez-vous à voir avec chaque professeur)

**ACTIVITES PROPOSEES PONCTUELLEMENT, le mercredi :**

- Journées promotionnelles de l'UNSS (Beach, Course d'orientation, Raid...)
- CROSS départemental et régional

**COMPETITIONS, le mercredi après-midi :**

- Badminton, Futsal, Padel
- Basket, Hand, Volley si le nombre d'élèves intéressés est suffisant pour constituer une équipe avec remplaçants

**MODALITES D'INSCRIPTION :**

- Remettre, aux professeurs d'EPS, le formulaire ci-dessous complété
- Joindre une cotisation de 20€

**CONDITIONS DE PARTICIPATION :**

- Être en règle avec les modalités d'inscription
- Pour les activités du soir, s'inscrire chaque semaine sur la fiche activité affichée dans le hall de la vie scolaire, le jour même avant 12h00
- Pour les rencontres du mercredi, s'inscrire sur la feuille affichée dans le hall de la vie scolaire, avant la date indiquée (1 semaine minimum avant la date de compétition)
- **1 seule activité en compétition est autorisée en plus des journées promotionnelles ou des CROSS**

**Consultez le panneau d'affichage dans le couloir de la vie scolaire chaque semaine pour être informé des actions !**



**ASSOCIATION  
SPORTIVE**

LYCÉE HÔTELIER  
DINARD  
YVON BOURGES

lycée des Métiers  
Hôtellerie-restauration

UNSS  
ACADÉMIE  
RENNES  
35  
ILLE-ET-VILAINE  
WWW.UNSS.ORG

**Document à COMPLETER et à REMETTRE AUX PROFESSEURS  
D'EPS**

**+ cotisation de 20€**

**Fiche d'inscription :**

Nom: .....Classe: .....  
Prénom: .....Date de naissance: .....  
Adresse: .....  
Téléphone:.....  
Mail :.....

**Autorisation Parentale :**

Je soussigné (père, mère, tuteur) .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....

- Autorise (Nom, Prénom) .....

Né(e) le.....en classe de.....  
à faire partie de l'association sportive du lycée hôtelier de Dinard.

- Autorise le professeur d'EPS responsable à transporter l'élève en minibus pour se rendre sur les lieux d'activité pour les entraînements ou rencontres sportives.

- Autorise le responsable d'activité à prendre toute mesure d'urgence médicale nécessaire lors des entraînements ou rencontres sportives.

**Informations complémentaires :**

➤ **Droit à l'image**

*Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de :*

- *la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié,*
- *la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement.*

*L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.*

➤ **RGD**

*Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des 12 données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie Céline Courtet à l'adresse [daf@unss.org](mailto:daf@unss.org). La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.*

➤ **Assurance**

*Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.*

**Activité(s) choisie(s) : entourer obligatoirement !** (Modifiable en cours d'année)

Bad	Basket	Danse/Step	Futsal	Hand	Natation	Muscu	Padel	Rando	Volley
-----	--------	------------	--------	------	----------	-------	-------	-------	--------

**Cotisation : Licence = 20€**

• **Espèce**

**Ou**

• **Chèque**  (à l'ordre de « association sportive Lycée Hôtelier Dinard)

Fait à.....le ..... Signature :